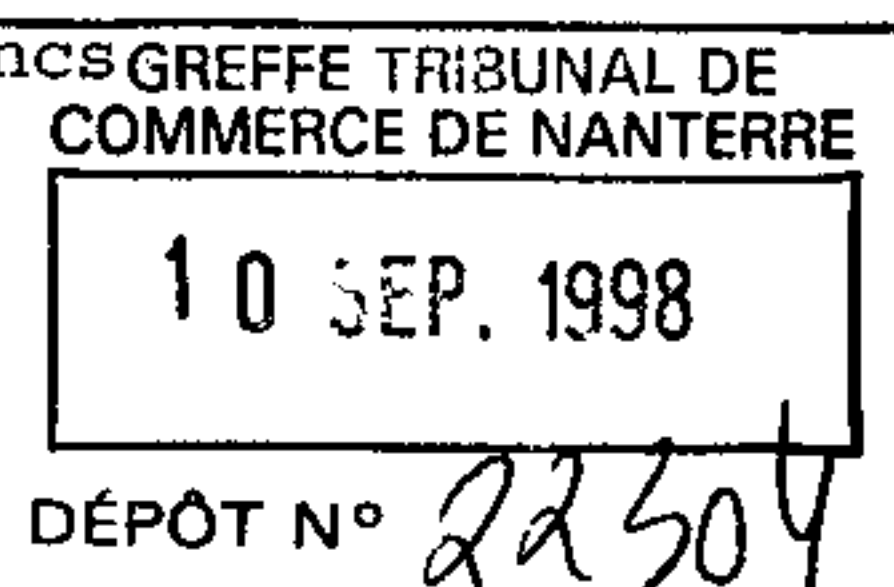


Chamy
a la

9653406

GROUPE FLO
Société Anonyme au capital de 186 266 000 francs
Siège social : 157 Av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
R.C.S. NANTERRE B 349 763 375



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 3 AVRIL 1998

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Paul BUCHER, né le 3 juin 1938 à Molsheim, demeurant 23 avenue des Boufflers 75016 PARIS, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins la voix de l'intéressé qui n'a pas pris part au vote.

Monsieur Jean-Paul BUCHER remercie les actionnaires pour la confiance qu'ils lui renouvellent et rappelle qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de la fonction d'administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Madame Andrée BUCHER, née le 25 décembre 1939 à Thonon-les-Bains, demeurant 23 avenue des Boufflers 75016 PARIS, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins la voix de l'intéressée qui n'a pas pris part au vote.

Madame Andrée BUCHER remercie les actionnaires pour la confiance qu'ils lui renouvellent et rappelle qu'elle n'est frappée d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de la fonction d'administrateur

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Paul BRAYER, né le 27 avril 1946 à Saint-Symphorien, demeurant 17 Avenue Hoche 78110 LE VESINET, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins la voix de l'intéressé qui n'a pas pris part au vote.

Monsieur Jean-Paul BRAYER remercie les actionnaires pour la confiance qu'ils lui renouvellent et rappelle qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de la fonction d'administrateur

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme la SC BUCHER, Société Civile au capital de 82.050.000 francs, ayant son siège social 23 Avenue des Boufflers 75016 PARIS (RCS PARIS D 349 570 937) en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins la voix de l'intéressée qui n'a pas pris part au vote.

Monsieur Jean-Paul BUCHER, es-qualité de gérant de la SC BUCHER, remercie les actionnaires pour la confiance qu'ils lui témoignent et rappelle que la SC BUCHER n'est frappée d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de la fonction d'administrateur

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Madame Francine DAPREMONT, née le 20 juillet 1963 à Paris, demeurant 4 rue de Bagatelle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins la voix de l'intéressée qui n'a pas pris part au vote.

Madame Francine DAPREMONT remercie les actionnaires pour la confiance qu'ils lui témoignent et rappelle qu'elle n'est frappée d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de la fonction d'administrateur

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Madame Catherine BRACON, née le 19 juillet 1965 à Paris, demeurant 7 rue de la Bastille 75004 PARIS, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins la voix de l'intéressée qui n'a pas pris part au vote.

Madame Catherine BRACON remercie les actionnaires pour la confiance qu'ils lui témoignent et rappelle qu'elle n'est frappée d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de la fonction d'administrateur.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Marc LADREIT de LACHARRIERE, né le 6 novembre 1940 à Nice, demeurant 7 rue Boissonnade 75014 PARIS, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Marc LADREIT de LACHARRIERE, absent à la présente assemblée générale, a fait savoir par avance que si l'assemblée décidait de le nommer en qualité d'administrateur de la société, il accepterait bien volontiers cette fonction et qu'il n'était frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de CREDIT LYONNAIS, ayant son siège social 18 rue de la République 69002 LYON, représentée par Monsieur Michel RENAULT, né le 23 juin 1937 à Neuilly-sur-Seine, demeurant 88 rue de Tocqueville 75017 PARIS, vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins la voix de l'intéressée qui n'a pas pris part au vote.

Monsieur Michel RENAULT, représentant le CREDIT LYONNAIS, remercie les actionnaires pour la confiance qu'ils lui continuent de lui témoigner et rappelle que la société CREDIT LYONNAIS n'est frappée d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de la fonction d'administrateur

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2004 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG AUDIT (anciennement dénommée HSD CASTEL JACQUET), 34 boulevard Haussmann 75009 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur François HILLY, es-qualité de représentant ERNST & YOUNG AUDIT, a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2004 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Dominique THOUVENIN, né le 9 octobre 1946 à Mont-Saint-Martin, domicilié 34 boulevard Haussmann 75009 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur François HILLY, mandaté par Monsieur THOUVENIN, a fait savoir que ce dernier acceptait le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant.

.../...

Pour extrait certifié conforme
Jean-Paul BUCHER
Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP BUCHER', written over a horizontal line.

GROUPE FLO
Société Anonyme au capital de 186 266 000 francs
Siège social : 157 Av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
R.C.S. NANTERRE B 349 763 375

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 1998

.../...

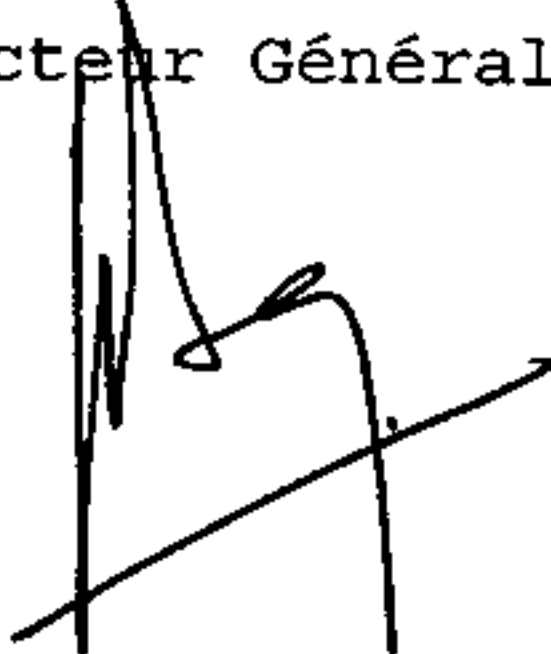
6 - QUESTIONS DIVERSES

En tant que de besoin, le Conseil d'Administration prend acte de la démission :

- de Madame Andrée BUCHER de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter du 2 avril 1998
- de Monsieur Pierre CASSAGNE de ses fonctions d'Administrateur de la Société à compter du 2 avril 1998.

.../...

Pour extrait certifié conforme
Jean-Paul BRAYER
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Brayer', written over a horizontal line.

GROUPE FLO
Société Anonyme au capital de 186 266 000 francs
Siège social : 157 Av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
R.C.S. NANTERRE B 349 763 375

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 1998

.../...

2 - RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, renouvelle le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Paul BUCHER pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jean-Paul BUCHER remercie le Conseil de la confiance qu'il continue de lui témoigner et déclare accepter le renouvellement de ses fonctions ayant précisé qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Jean-Paul BUCHER continuera d'assumer sous sa responsabilité la direction générale de la Société et de la représenter dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'administration. Il ne pourra néanmoins consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'administration. Conformément aux statuts, le Président continue de pouvoir déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

Monsieur Jean-Paul BUCHER percevra la rémunération telle que prévue en annexe du présent procès-verbal.

3 - RENOUELEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

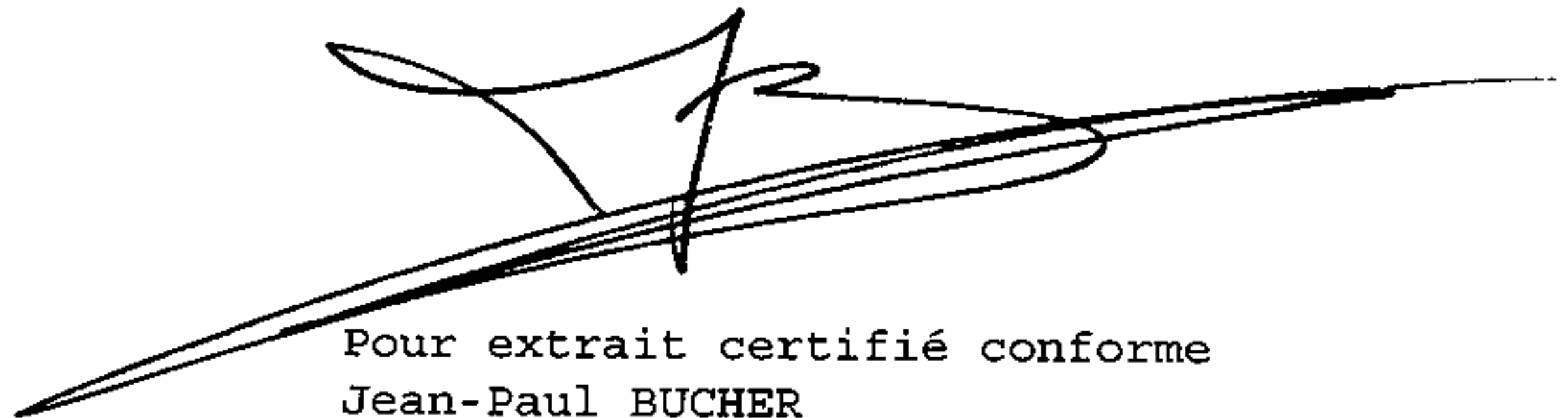
Le Président expose ensuite, qu'étant donné l'importance de sa mission il estime nécessaire de continuer d'être assisté d'un Directeur général et propose au Conseil de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Paul BRAYER.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, renouvelle le mandat de Directeur général de Monsieur Jean-Paul BRAYER pour la durée du mandat de Président de Monsieur Jean-Paul BUCHER.

Monsieur Jean-Paul BRAYER remercie le Conseil de la confiance qu'il continue de lui témoigner et déclare accepter le renouvellement de ses fonctions, ayant précisé qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions. Monsieur Jean-Paul BRAYER continuera de disposer à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'administration. Dans ses rapports avec la Société et les actionnaires, et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, il continuera d'user des pouvoirs de Directeur Général qui lui sont à nouveau conférés.

Monsieur Jean-Paul BRAYER continuera d'avoir les mêmes conditions de rémunération que précédemment.

.../...

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pour extrait certifié conforme
Jean-Paul BUCHER
Président du Conseil d'Administration

SC BUCHER
23 avenue des Boufflers
75016 PARIS

Société GROUPE FLO
157 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

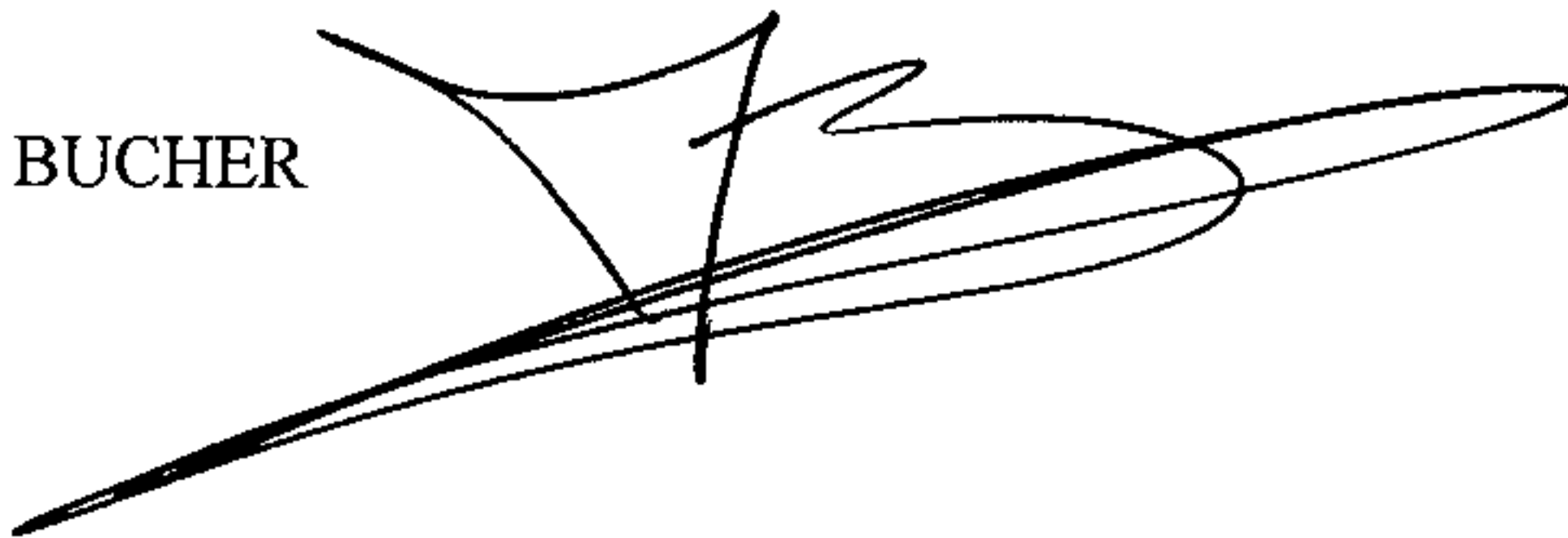
Neuilly, le 3 avril 1998

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous indiquer la désignation de Monsieur Pierre CASSAGNE en qualité de représentant permanent de la société SC BUCHER au sein du Conseil d'Administration de votre société.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Paul BUCHER
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a long horizontal stroke.